

AVIS PUBLIC

**Avis public concernant la PREMIÈRE année d'application du
rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'Ayer's Cliff**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'**Ayer's Cliff**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2025-2026-2027**, a été déposé à mon bureau le **8 octobre 2024**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai **2025**; (au plus tard le 30 avril **2025**)
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

*MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald
Magog (Québec) J1X 1M2*

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **12-24** de la **MRC de Memphrémagog** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ayer's Cliff, ce 16 octobre 2024.



Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Ayer's Cliff